

HEADQUARTERS - SIEGE — NEW YORK — NY 10017

**LA QUESTION DES CORPS ÉLECTORAUX EN NOUVELLE-CALÉDONIE :
LEÇONS ACTUELLES ET DÉFIS**

Les élections au Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont eu lieu le 11 mai 2014. L'équilibre du Congrès s'est joué à quelques sièges. L'écart est passé de 8 sièges en 2009 (31/23) à 4 en 2014 (29/25).

L'absence de radiation des personnes irrégulièrement inscrites a pesé : sur 96 347 inscrits (68 236 exprimés) en province Sud, 5 413 demandes de radiation étaient demandées, soit 5,62 % du corps électoral, sans que ce nombre épuise totalement la question des personnes irrégulièrement inscrites¹. Il y a 40 sièges en province Sud et le quotient/exprimés était à 1706 voix ; la question des radiations portait potentiellement sur 3 sièges en

La Nouvelle-Calédonie est un pays en voie de décolonisation. La colonisation, c'est le peuplement. L'Accord de Matignon signé en 1988 puis l'Accord de

Cette affaire est grave, non seulement parce qu'elle jette un doute sur la
capacité de la France à décoloniser pacifiquement.

[REDACTED]

magistrate au Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie et avocate de « l'association de défense des citoyens calédoniens », n'y font pas exception.

L'argumentation essentielle repose sur une contestation de l'obligation d'être inscrit sur la liste générale de 1998 au profit d'une simple date d'arrivée et durée de séjour.

Cette polémique visant à rendre confus le 128...

La commission administrative spéciale, comme le juge, devraient avoir l'obligation formelle de participer à la recherche de la preuve, comme le reconnaît d'ailleurs la jurisprudence de la Cour de cassation.

II. 3. L'office du juge sur l'administration de la preuve est en voie d'être

administrative spéciale dans sa composition politique, l'application des règles de majorité qui se sont révélées très insatisfaisantes et la difficulté à trouver un juge. Le Conseil d'Etat, dans un avis n° 388.225 du 6 février 2014, préconise quand même que la commission administrative spéciale, dans sa formation à 5 membres, soit composée de 3 membres de la majorité et de 2 membres de l'opposition.